

N°02

Date de publication

15 février 2024

Date d'observation

13 février 2024



À retenir cette semaine

- [Colza](#)

Le début montaison est désormais bien engagé sur au moins 1/3 des parcelles du réseau.

- **Charançon de la tige du colza** : risque moyen à élevé
Intensification du piégeage et évolution du stade des colzas. Le risque devient effectif à partir du début montaison.
Surveillance attentive.

Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture





Si le rôle des vers de terre dans la fertilité des sols est admis depuis longtemps, leur implication dans la vitalité des cultures peut l'être aussi. Ils contribuent à l'enracinement, la nutrition et l'hydratation des végétaux, et ainsi à leur bon développement et à une meilleure résistance aux stress, aux phytophages et/ou aux maladies.

Consultez la note nationale vers de terre [ici](#)



Colza

Réseau 2023-2024

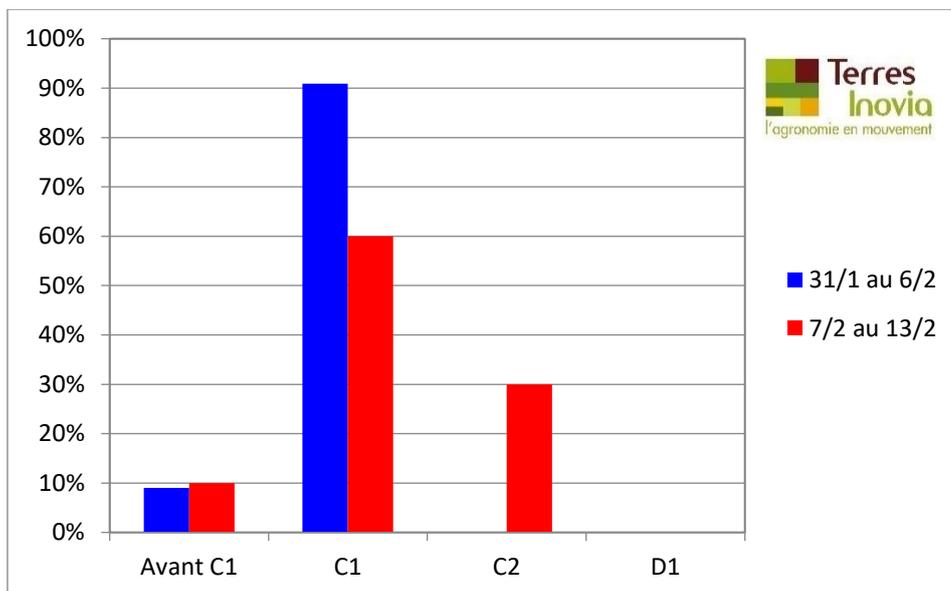
Le réseau est à ce jour composé de 38 parcelles dont 20 ont fait l'objet d'une observation cette semaine.

Stade des colzas

Les parcelles de colza évoluent de manière significative cette semaine avec 30% d'entre elles ayant atteint le stade C2 (ou BBCH31) correspondant au début montaison.

Parmi les 60% de parcelles au stade majoritaire C1 (BBCH30) une part plus ou moins importante de plantes est également déjà en phase de montaison.

Le détail des stades phénologiques est présenté en annexe 1.



Ravageurs

- Charançon de la tige du colza

Reconnaissance

Le charançon de la tige du colza, de forme ovale avec un corps gris cendré à noir, mesure entre 3,5 et 4 mm ce qui en fait le plus gros charançon rencontré sur colza. Les premiers vols peuvent débuter lorsque la température de l'air dépasse les 9°C. Les vols se généralisent à partir de 12°C avec un ensoleillement suffisant, et en l'absence de vent et de précipitations. Les œufs déposés par les femelles dans les tiges des colzas émettent des composés chimiques qui conduisent à la désorganisation des tissus de la plante. Les symptômes se caractérisent par une déformation voire un éclatement des tiges pénalisant fortement l'alimentation de la plante, en eau notamment.



[Pour en savoir plus sur la faune auxiliaire](#)

Attention à la confusion possible avec le charançon de la tige du chou (voir annexe 2).

Période de risque

Le risque vis-à-vis du charançon de la tige apparaît lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- Présence de tige tendre à partir du stade C2 ;
- Présence de femelles aptes à la ponte.

Le stade E marque la fin du risque principal.

Seuil indicatif de risque

Aucun seuil pour ce ravageur. La seule présence des adultes sur les parcelles, détectée par les captures dans les pièges sur végétation constitue un risque pour la culture. Le délai d'intervention est de 8 à 10 jours après les premières captures significatives, durée nécessaire pour que les femelles soient aptes à la ponte. Le stade E marque la fin du risque principal.

Observations

12 parcelles sur 16 observées signalent la présence de l'insecte. Ces captures viennent donc confirmer le début de vol identifié la semaine dernière malgré un nombre de retours très limité.

La carte ci-dessous indique la répartition des captures. Rappelons qu'une capture peut être considérée comme significative à partir de 5 individus piégés.

L'[outil de prédiction de vol](#) de Terres Inovia permet de simuler la probabilité de vol du ravageur sur le territoire.



Parcelles observées du 2024-02-06 au 2024-02-13

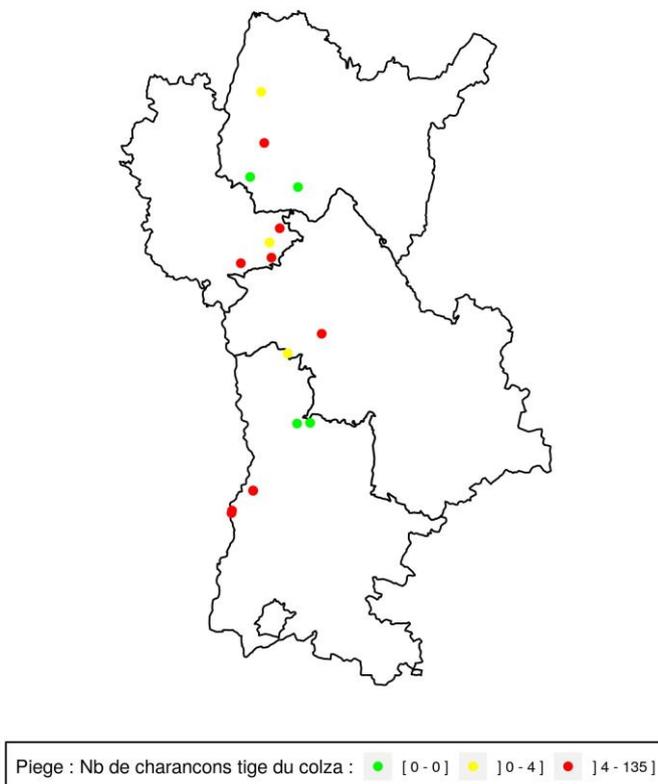


Figure 1 : Répartition des captures de charançons de la tige du colza du 6 au 13 février 2024

Analyse du risque

Le niveau de risque est considéré moyen à élevé.

Les captures réalisées cette semaine viennent confirmer le début de vol identifié la semaine dernière avec déjà des captures importantes sur les départements 01 et 69.

Plus au sud, le manque de données en semaine n-1 rend l'interprétation difficile. Au regard des conditions, l'hypothèse la plus probable est celle d'une arrivée du ravageur sur les parcelles de façon identique à ce qui a pu être constaté plus au nord.

Bien que seulement 1/3 des parcelles soit en phase de sensibilité à date de rédaction de ce bulletin (13/02) une part importante des parcelles est amenée à entrer en phase de sensibilité de façon imminente.



Maintenir la surveillance.

- **Charançon de la tige du chou**

Cet insecte n'est pas considéré comme nuisible pour la culture de colza.

Le charançon de la tige du chou peut être confondu avec celui du colza mais ne représente pas de risque pour la plante. Néanmoins son arrivée sur les parcelles souvent un peu avant celle du charançon de la tige du colza peut-être un indicateur pour surveiller l'arrivée de ce dernier.

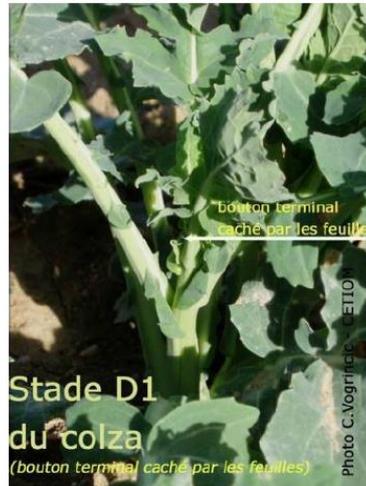
Attention à ne pas confondre ces deux insectes (voir annexe 2).

Annexe 1 : reconnaissance des stades du colza au printemps

Stade C1 (BBCH30) : Reprise de végétation ; Apparition de jeunes feuilles ;

Stade C2 (BBCH31) : Entre-nœuds visibles. On distingue un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles.

Stade D1 (BBCH50) : Boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales.



ANNEXE 2 : Distinction des charançons de la tige du chou et du colza

Le charançon de la tige du chou se distingue par la couleur rousse des extrémités de ses pattes, une pilosité cendrée plus abondante, et un pic de vol souvent légèrement plus précoce que **le charançon de la tige du colza**.

Les différences d'aspect ne sont visibles que sur des insectes secs : attention à ne pas déterminer trop rapidement les insectes piégés dans les cuvettes.

Charançon de la tige du chou
(*Ceutorhynchus quadridens*)

RAREMENT NUISIBLE

Extrémités des pattes rousses

Forte pilosité cendrée



Charançon de la tige du colza (*Ceutorhynchus napi* Gyll.)

NUISIBLE

Extrémités des pattes noires

Pilosité courte, aspect brun



Pour en savoir plus : EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<https://ecophytopic.fr/>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Perrine VAURE (CRA AURA perrine.vaure@aura.chambagri.fr, 06 76 24 46 48)

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des syndicats de producteurs et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.

